

PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 01 octobre 2024 à 18h00

Présents : BARLET Christine, RAY Agnès, GIROD Etienne, MAROT Patrick PONTUS Franck, PUPUNAT Paul,

Excusé : -

Secrétaire de séance : MAROT Patrick

Convocation : 24 septembre 2024

Ordre du jour

- 1 – Approbation du procès-verbal du 09 juillet 2024
- 2 – Arrêtés du Maire
- 3 – Acquisition parcelles
- 4 – Zones d'accélération d'énergies renouvelables (ZAEnR) avis sur conformité de la carte
- 5 – Personnel communal : tableau des emplois de la commune et recrutement
- 6 – GAEC des Luzernières fin d'activité et reprise des terrains
- 7 – Noël : achat guirlandes solaires, cadeaux aux enfants
- 8 – Questions et informations diverses

1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 09 juillet 2024

Mr le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la dernière séance, qui s'est tenue le 09 juillet 2024.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité

2 : Arrêtés du Maire

Mr le Maire informe le Conseil Municipal des arrêtés pris depuis la dernière réunion :
2024_A015 Règlementation circulation et stationnement chemin de la Ceppe (liaison entre une chambre télécom et un poteau en accotement)

2024_A016 Règlementation circulation et stationnement course cycliste « La Bisou » le 13 octobre 2024

2024_A017 Nomination aux fonctions de Secrétaire Générale de Mairie

2024_A018 Bistrot du Pichet : stationnement foodtruck fermier pour la soirée guinguette

3 : Acquisition parcelles (Del 2024_27)

Mme Buatier a contacté M Le Maire pour lui proposer la vente de 18 parcelles, issues de l'indivision Musy Ghislaine et Isabelle. Ces terrains sont répartis sur toute la commune de Bolozon, et la surface totale représente 1ha 54 a 47 ca.

M le Maire fait part de l'offre de vente à 0.10 centimes le mètre carré.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité l'achat de ces parcelles.

4 : Zones d'accélération d'énergies renouvelables (ZAEnR) avis sur la conformité de la carte publiée (Del 2024_28)

Le Maire rappelle que la commune, par la délibération n°2023_20 du 12 décembre 2023, a défini les zones d'accélération d'énergies renouvelables sur le territoire de la commune,

Madame la Préfète soumet à la commune, pour avis conforme, le projet de cartographie des zones d'accélération arrêté, comme prévu par la loi. Cet avis, exprimé par délibération du conseil municipal devra être transmis à Madame la Préfète dans un délai de 3 mois à compter du 25 juillet 2024.

Après vérification la cartographie est conforme à l'intention de la commune

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité que la cartographie est conforme aux zones définies par la commune.

5 : Personnel communal (tableau des emploi et recrutement)

Monsieur le Maire fait part au Conseil des différents changements au sein du personnel communal.

Mme GODET Arielle est nommée par promotion interne Rédacteur, Secrétaire Générale de Mairie. Il convient donc de supprimer l'emploi d'adjoint administratif 1ère classe et de créer le poste de rédacteur pour exercer les fonctions de Secrétaire Générale de Mairie à compter du 1er novembre 2024.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la création de ce poste. **(Del 2024_29)**

Mme NEEFS Dominique a fait valoir son droit à la retraite et ne fait plus partie du personnel communal depuis ce jour 01 octobre 2024.

Considérant, ces deux mouvements, il convient de modifier le tableau des emplois.

Le Conseil Municipal VALIDE les modifications apportées au tableau des emplois de la commune **(Del 2024_30)**

Le contrat de Pierre BON ne sera pas renouvelé, une opération de recrutement est en cours pour le remplacer. Une réunion entre les trois communes a permis de définir le nombre d'heures nécessaire à chacune afin de recruter un agent sur un temps complet de 35 heures au lieu de 32 heures actuellement. Le temps de travail pour Bolozon sera augmenté d'une heure, soit 13 heures hebdomadaires (annualisé).

Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à lancer le recrutement d'un nouvel agent à compter du 01 janvier 2025. **(Del 2024_31)**

6 – GAEC des Luzernières fin d'activité et reprise des terrains

Le Maire rappelle que le GAEC des Luzernières a mis fin à son activité sur Bolozon depuis le 05 septembre 2024. Les piquets ont été arrachés et les terrains sont cédés à M Maxime Vernoux.

Il est nécessaire de modifier la délibération 2023_14 du 14 mars 2023, qui autorisait le Maire à signer une convention à compter du 01 janvier 2024.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la nouvelle situation et APPROUVE la signature d'une nouvelle convention et reprise des baux avec M Maxime Vernoux dans les mêmes conditions que le GAEC des Luzernières à compter du 06 septembre 2024. **(Del 2024_32)**

7 : Noël : achat de guirlandes solaires, cadeaux aux enfants, repas des anciens et colis

M le Maire souhaiterait faire l'achat de guirlandes solaires et proposer aux habitants de Bolozon de les déposer sur leur façade ou végétation, visible de la rue lors des fêtes de fin d'année. Ces guirlandes seraient fournies sur demande et rendues après les fêtes. Un mail sera envoyé aux habitants dans ce sens.

Il convient également de délibérer sur les conditions d'octroi des cadeaux de Noël aux enfants et le repas annuel des aînés, cette décision était actée par le CCAS mais non validée par le Conseil municipal.

M le Maire propose d'offrir un cadeau aux enfants jusqu'à 12 ans révolus sous condition de résider à Bolozon et de conserver le montant maximum par enfants fixé à 45 euros.

M le Maire propose de conserver la gratuité du repas pour les Bolozonnais (résidents principaux) à partir de 70 ans (ou ayant 70 ans dans l'année). Les personnes empêchées recevront un colis.

Les membres de la Commission d'Action Sociale et leurs conjoints se joignant à cette journée devront régler restaurant une participation forfaitaire de 25 € par personne. Le personnel communal est invité gratuitement.

Toutes les autres personnes souhaitant participer au repas, seront acceptées et payeront leur repas sur place.

Attention ! La date du repas de cette année est avancée au mercredi 11 décembre.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité les conditions d'organisation et tarifs. **(Del 2024_33)**

8 : Questions et informations diverses

Un mail sera envoyé aux habitants pour recenser dans un premier temps les fosses septiques à vidanger pour bénéficier d'un tarif plus avantageux que celui proposé par Haut Bugey Agglomération.

Tous les élus sont invités par le Président de HBA le 13 décembre à Valexpo pour une journée d'information et d'échange sur l'avenir de notre territoire.

Le Maire,
Etienne GIROD

